

**Délégation d'attributions au Maire
Compte-rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°32), M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON (à partir de la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°33), M. CARON, M. DIETSCH, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°12), M. PARIS, Mme GAILLARD et M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU ; Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°33) ; M. CARON à Mme OUVRY ; M. DIETSCH à M. LEMASSON ; M. WILKINSON à M. BAZIN (jusqu'à la question n°12) ; M. PARIS à Mme HUREL ; Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LEVEAU, Député Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises, depuis le 18 juillet dernier en vertu de la délégation accordée au Maire et à certains adjoints par délibération du 30 avril 2002 :

- ↳ Conduite d'une étude sur la tarification des activités socio-culturelles en faveur des enfants et des jeunes dans le cadre du contrat temps libre - convention avec le cabinet Etudes, Recherches, Evaluations et Interventions Sociologiques (EREIS) - montant de l'étude : 6 105,34 €TTC.
- ↳ 60^{ème} anniversaire de l'opération Jubilé - paiement de la prestation Central Tour - montant de la dépense : 3 130 €
- ↳ Conventions d'occupation à titre gratuit de la salle Albert Legras passées avec :
 - l'association Bel Air pour l'accompagnement scolaire
 - l'association sportive et culturelle turque pour y organiser des cours de langue turque en direction des enfants turcs des collèges.
- ↳ Attributions de logements de fonction enseignants :
 - Ecole Elsa Triolet rue Jacques Prévert - convention d'occupation - titulaire : Mme Christelle AUBIN - montant du loyer mensuel : 366 €
 - Ecole Jeanne Magny rue Jean Mérault - convention d'occupation - titulaire : Mme Priscille THOMINE - montant du loyer mensuel : 366 €
 - Ecole Jeanne Magny rue Jean Mérault - convention d'occupation - avenant n°1 titulaire : Mme Priscille THOMINE - objet : remise de loyer pour réalisation de travaux relevant du propriétaire.
- ↳ Attribution d'un logement de fonction enseignant - école Paul Langevin - convention d'occupation - avenant n°1 - titulaire : Mme Frédérique DOUCHET - objet : modalités de facturation des frais de chauffage.
- ↳ Occupation sauvage par les gens du voyage des pelouses du front de mer - engagement d'une action en justice - assignation en référé - prise en charge des honoraires d'avocat.
- ↳ Occupation sauvage par les gens du voyage des pelouses du front de mer - engagement d'une action en justice - prise en charge des frais d'huissier de justice.
- ↳ Exposition "Mémorial du raid du 19 août 1942" au Petit Théâtre - instauration de la gratuité entre le 17 et le 20 août 2002.
- ↳ Location de locaux sociaux immeuble Quenouille - avenant n°1 à la convention initiale Ville de Dieppe/Sodineuf Habitat Normand - objet : mise à disposition d'une 3^{ème} unité de locaux.
- ↳ Sous-location de locaux sociaux immeuble Quenouille - avenant n°1 à la convention initiale - bénéficiaire : centre social de Neuville.
- ↳ Convention d'aide financière Ville de Dieppe/Agence de l'eau - montant : 50 614 € - modification d'affectation budgétaire.

- ↳ Conventions d'occupation de locaux scolaires à titre gratuit - groupe scolaire Pierre Curie - bénéficiaires :
 - Amicale laïque de Neuville Lès Dieppe pour l'organisation de séances de gymnastique,
 - Association Bel Air pour l'organisation des répétitions du groupe de majorettes "les Stapelies".
- ↳ Travaux de réhabilitation ou de remplacement du poste de refoulement des eaux usées de Bonne Nouvelle - marché de maîtrise d'œuvre - titulaire du marché : société SETEGUE - montant du marché : 27 448,20 €TTC.
- ↳ Occupation d'un local d'entraînement à l'école Jules Ferry - convention d'occupation à titre gratuit - bénéficiaire : association sportive Punch Olympic Dieppois.
- ↳ Mairie de Neuville Lès Dieppe - régie de recettes - extension au recouvrement des impayés de cantines.
- ↳ Service courrier - résiliation du contrat de location d'un ouvre-lettres - versement du solde de tout compte - montant : 3 830,50 €HT.
- ↳ Occupation de locaux immeuble communal place Louis Vitet à Dieppe - bénéficiaire : Union locale des Syndicats CGT de Dieppe - Mise à disposition à titre gratuit.
- ↳ Locaux sis 3 rue de l'Abattoir mis à disposition du Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) - avenant n°1 à la convention - objet : interruption temporaire de versement du loyer en contrepartie de la réalisation de travaux relevant de la compétence du propriétaire, la Ville de Dieppe.
- ↳ Tarification des restaurants scolaires pour l'année 2002/2003.
- ↳ Occupation de locaux immeuble communal place Louis Vitet à Dieppe - bénéficiaire : Union Interprofessionnelle des Syndicats CFDT de secteur de Dieppe - Mise à disposition à titre gratuit.

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 26 septembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

DELIBERATION

Aide aux sinistrés du Sud-Est

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°32), M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON (à partir de la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°33), M. CARON, M. DIETSCH, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°12), M. PARIS, Mme GAILLARD et M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU ; Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°33) ; M. CARON à Mme OUVRY ; M. DIETSCH à M. LEMASSON ; M. WILKINSON à M. BAZIN (jusqu'à la question n°12) ; M. PARIS à Mme HUREL ; Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Christine GALLAIS, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal d'affirmer la solidarité de la Ville de Dieppe avec les habitants du Sud-Est, victimes des graves inondations actuelles, en attribuant une aide exceptionnelle de 1 500 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 26 septembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Approbation du programme et du chiffrage du nouveau stade
Convention de maîtrise d'ouvrage Semad**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 38

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°32), M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON (à partir de la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°33), M. CARON, M. DIETSCH, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°12), M. PARIS, Mme GAILLARD et M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU ; Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°33) ; M. CARON à Mme OUVRY ; M. DIETSCH à M. LEMASSON ; M. WILKINSON à M. BAZIN (jusqu'à la question n°12) ; M. PARIS à Mme HUREL ; Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe est dotée d'un stade dit "Maurice Thoumyre" implanté au cœur d'une zone d'activité. De façon contiguë se situe l'implantation des usines Alpine Renault.

Cette emprise industrielle se trouve limitée au sud par l'avenue de Bréauté. Or, dans le cadre de restructurations internes propres au groupe, Renault est susceptible de réduire le nombre de ses implantations. Le devenir du site dieppois est strictement conditionné par la possibilité d'étendre l'emprise foncière d'Alpine Renault. L'unique possibilité est la cession des terrains accueillant le stade actuel. Ces terrains doivent donc être libérés afin de sauvegarder et d'augmenter l'emploi sur l'agglomération dieppoise.

Outre cette impérieuse raison économique, le stade Maurice Thoumyre, principalement utilisé pour les matches de football de l'équipe du Football Club Dieppois évoluant aujourd'hui en championnat de France amateur, n'est plus aux normes de la Fédération Française de Football (FFF) et a fait l'objet d'une dérogation jusqu'en 2003. Ses installations comportant un terrain de football et un terrain d'entraînement de petite dimension, une tribune couverte d'une capacité de 700 spectateurs et une tribune de plein air, sont inadaptées pour une homologation à terme en catégorie 3 du règlement de la FFF.

L'élaboration d'un programme a donc été demandé au Cabinet I.S.C. qui a remis le 30 mai 2002 une étude corrigée en fonction des besoins actualisés définis par la ville de Dieppe, c'est-à-dire la création d'une tribune de 1500 places (et non plus de 2500 places), d'un terrain d'honneur et d'un terrain d'entraînement destiné à être utilisé conjointement par les équipes de football et les scolaires du Collège Delvincourt et du lycée technique Pablo Neruda, au lieu dit « Auguste Delaune » à Saint Aubin sur Scie.

Les caractéristiques principales de ce programme sont les suivantes :

- La construction d'une tribune couverte de 1500 places assises et couvertes et les annexes pour le public situées dans le sein de la tribune, à savoir les espaces de réception et de convivialité pour 300 personnes.
- La réalisation d'un terrain d'honneur en gazon synthétique et ses annexes sportives pour les joueurs et officiels situées sous la tribune d'honneur, ainsi que les locaux des entraîneurs, des éducateurs, la buanderie et la lingerie, ...
- La réalisation d'un terrain annexe en gazon synthétique.
- L'aménagement des abords et la clôture de l'enceinte sportive.
- La viabilisation des accès raccordés sur les voies existantes.
- L'aménagement des parkings nécessaires.

Le montant des travaux de cette opération est évalué à 6 636 500 €TTC, auquel il convient de rajouter les frais de maîtrise d'œuvre et frais associés pour un montant de 1 123 310 €TTC, soit un montant total estimé à **7 759 810 €TTC**.

De plus, la ville de Dieppe doit se rendre propriétaire au préalable d'une partie des terrains sur la commune de Saint Aubin sur Scie, afin d'y créer la zone de parking, d'une superficie totale de 55 895 m². Le montant de cette acquisition foncière a été estimé à environ **200 000 €**

Pour mener à bien cette opération, la ville de Dieppe envisage de donner mandat à la SEMAD pour exercer en son nom et pour son compte :

- l'organisation générale de l'opération,
- la préparation du choix du maître d'œuvre par la ville de Dieppe,
- la signature et la gestion du marché de maîtrise d'œuvre,
- la préparation du choix, signature et gestion des marchés d'études et prestations intellectuelles (marchés de contrôles techniques, marché d'ordonnancement, pilotage et coordination, marché de coordination hygiène et sécurité),
- la préparation des dossiers de consultation, la proposition au maître d'ouvrage de la procédure et du calendrier de consultation,
- la signature et suivi des contrats d'assurances de dommages et tous risques chantier ainsi que la mise en jeu des garanties,
- la préparation du choix des entreprises par la ville de Dieppe, l'établissement, signature et gestion des marchés,
- le règlement administratif et financier des marchés,
- la gestion administrative, financière et comptable de l'opération,
- le suivi technique du chantier.

Pour l'accomplissement de l'ensemble de ces missions, la rémunération de la SEMAD est fixée à un taux global de 3 % du montant des dépenses hors TVA, soit un coût estimé de **232 790 €TTC**.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le programme et le chiffrage de la réalisation du nouveau stade,
- d'approuver la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à la SEMAD.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

☞ Monsieur LEVEAU ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 26 septembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Information sur les orientations proposées pour la création d'une
structure petite enfance en centre ville**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°32), M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON (à partir de la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°33), M. CARON, M. DIETSCH, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°12), M. PARIS, Mme GAILLARD et M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU ; Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°33) ; M. CARON à Mme OUVRY ; M. DIETSCH à M. LEMASSON ; M. WILKINSON à M. BAZIN (jusqu'à la question n°12) ; M. PARIS à Mme HUREL ; Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que le projet de création d'une nouvelle structure petite enfance en centre ville a pour objet de répondre aux besoins d'accueil des jeunes enfants qui ne sont pas actuellement satisfaits avec les conditions de proximité requises.

Cette nouvelle structure doit permettre à la fois :

- de se substituer à la halte jeux des « crayons de couleur » de 20 places,
 - de se substituer à la crèche « le toboggan » au Mont Robin de 20 places,
 - de faire une extension de crèche de 20 places supplémentaires.
- Soit une structure de 60 places divisée en 3 unités autonomes de 20 places.

Le budget de cette opération était fixé à 8 millions de francs, devant faire l'objet d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de 4 200 000 F pour un achèvement des travaux **avant le 26 janvier 2004**, ainsi que du Conseil Général de l'ordre de 20 % plafonnée à 1 500 000 F.

Un programmiste, M. Jérémie Franzon, a remis le 29 janvier 2002 des études préalables qui aboutissaient aux propositions suivantes :

- une estimation des besoins en surface hors œuvre (SHO) de 1 250 m², et des surfaces extérieures (espaces privatifs, jardin et stationnements) de 880 m²,
- un chiffrage prévisionnel, études et travaux, de 2 060 000 € (13 510 000 F)
- à exclure pour des raisons réglementaires les implantations de l'esplanade de l'hôtel de ville et du parc Jehan Ango et en jugeant celle du parking de la rue d'Ecosse insuffisante en terme de surface disponible.

Compte tenu du chiffrage précédent dépassant largement le budget qui avait été alloué, le service bâtiment, en concertation avec le service petite enfance, a donc révisé le projet initial sur la base d'une importante réduction du programme (suite à la réunion du 8 juillet 2002).

Le programme réduit représente une surface hors œuvre de **920 m²** selon la fiche détaillée ci-jointe et pour un montant total, études et travaux, de **1 560 000 €** (10 230 000 F à titre indicatif) hors coût des acquisitions foncières.

En ce qui concerne le choix de l'emprise foncière du projet, le site de la rue d'Ecosse a été réexaminé de façon approfondie. Cette zone est en effet découpée au plan cadastral en 4 parcelles :

- deux parcelles n°256 et n°257 appartenant à la ville de Dieppe, de surfaces respectives 286 m² et 337 m², soit un total de 623 m²,
- une parcelle n°432 appartenant à Mme Garcia de surface 418 m²,
- une parcelle n°501 appartenant au Conseil Général à usage de parking pour les véhicules de la DDE de surface 517 m².

L'acquisition de la parcelle « Garcia » et l'extension de la construction nouvelle jusqu'à la mitoyenneté de la maison existante, permettraient de réaliser un bâtiment implanté de limite en limite sur une largeur de 34 mètres. Cette solution présente l'avantage de réduire l'épaisseur du bâtiment, de faciliter l'éclairage naturel des locaux et de rendre de la surface aux aires de jeux extérieures.

La maison existante, non nécessaire à la réalisation du programme, pourrait être revendue à un tiers d'autant qu'elle dispose d'une situation favorable en centre ville ce qui, dans l'hypothèse d'une démolition de la construction, offre des perspectives très intéressantes.

Le coût de l'acquisition foncière de la parcelle « Garcia » a été estimé par les Domaines le 21 juin 2002 sur la base de 275 € (environ 1 800 F), soit **93 500 €**

Compte tenu de la réglementation d'urbanisme, la hauteur du bâtiment doit être limitée à celle des constructions environnantes qui sont à R+2+Combles Mansard.

Pour un projet à R+2, soit 3 niveaux, la capacité de la parcelle reviendrait à 1 000 m² (34 m de large x 10 m d'épaisseur x 3 niveaux), adaptée aux 920 m² de SHO requise.

Le bâtiment comporterait 3 niveaux répartis schématiquement ainsi :

- la halte jeux en rez de chaussée,
- une première unité de crèche de 20 places au 1^{er} étage,
- une seconde unité de crèche de 20 places au 2^{ème} étage.

Une telle configuration permettrait de plus de disposer d'une surface pour les aires extérieures (jardin/aire de jeux) de 440 m² en cour intérieure.

Aucun stationnement ne pourrait être réalisé sur site.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de valider les orientations précédentes pour la création d'une structure petite enfance en centre ville. Compte tenu des délais impartis pour la réalisation et des études et des travaux, la livraison de la nouvelle structure serait envisagée fin 2004.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 26 septembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Convention de servitude pour le passage d'une canalisation d'eau
pluviale chemin des Tennis à Puys**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°32), M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON (à partir de la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°33), M. CARON, M. DIETSCH, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°12), M. PARIS, Mme GAILLARD et M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU ; Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°33) ; M. CARON à Mme OUVRY ; M. DIETSCH à M. LEMASSON ; M. WILKINSON à M. BAZIN (jusqu'à la question n°12) ; M. PARIS à Mme HUREL ; Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose qu'afin de lutter contre les inondations rue George Sand à Puys, il est programmé la création d'un nouveau réseau d'eaux pluviales d'un diamètre de 300mm chargé de collecter les eaux de ruissellement. Cette conduite emprunte les propriétés privées de Messieurs Scherer et Dagicour.

Ces propriétaires ont signé une convention de servitude permettant la réalisation des travaux sur domaine privé et fixant les conditions d'intervention sur l'ouvrage.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer les présentes conventions de servitude.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 26 septembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Mission d'aide à la décision sur le devenir et l'évolution de l'Usine
d'Incinération des Ordures Ménagères - Demandes de subventions**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°32), M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON (à partir de la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°33), M. CARON, M. DIETSCH, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°12), M. PARIS, Mme GAILLARD et M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU ; Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°33) ; M. CARON à Mme OUVRY ; M. DIETSCH à M. LEMASSON ; M. WILKINSON à M. BAZIN (jusqu'à la question n°12) ; M. PARIS à Mme HUREL ; Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Monique COTIGNY, Adjointe au Maire, rappelle que la Ville de Dieppe vient de procéder aux travaux de réalisation d'un système de traitement des fumées pour la mise aux normes des rejets atmosphériques de l'usine d'incinération des ordures ménagères (marché Inova pour un montant de 4 262 986 €TTC). Ces travaux constituent la première étape du projet global de réhabilitation de l'installation.

La seconde étape consiste en :

- la modification ou l'adjonction des fours,
- la mise en place d'un dispositif de valorisation de l'énergie,
- la mise en œuvre de l'ensemble des équipements et dispositifs annexes.

Afin d'obtenir le meilleur coût de traitement compte tenu des potentialités d'apports de déchets dans l'avenir sur l'installation, il est proposé de confier une étude de définition des différentes solutions techniques et de leur analyse économique, au cabinet Merlin pour un montant global et forfaitaire de 32 000 €TTC.

Cette mission d'étude est subventionnable auprès du Conseil Général (au taux de 30 % sur le montant HT, soit environ 8 027 €) et de l'Ademe (au taux de 50 %, soit 13 380 €).

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la présente mission d'étude,
- de solliciter l'aide financière du Conseil Général et de l'Ademe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 26 septembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Paysage et VRD pour le réaménagement et la valorisation des espaces piétonniers et commerçants du centre ville de Dieppe - Opération Urbaine de Redynamisation du Commerce et de l'Artisanat
Marché négocié de maîtrise d'œuvre**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°32), M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON (à partir de la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°33), M. CARON, M. DIETSCH, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°12), M. PARIS, Mme GAILLARD et M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU ; Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°33) ; M. CARON à Mme OUVRY ; M. DIETSCH à M. LEMASSON ; M. WILKINSON à M. BAZIN (jusqu'à la question n°12) ; M. PARIS à Mme HUREL ; Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre du réaménagement et de la valorisation des espaces piétonniers et commerçants du centre ville, il a été décidé le lancement d'une consultation pour la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre des travaux de paysage et d'infrastructures.

Le mode de passation choisi était le marché de maîtrise d'œuvre sans concours passé sous la forme de marché négocié en application des articles 104.1.9° alinéa et 314 bis de l'ancien Code des Marchés Publics. La sélection était faite sur la base des compétences, moyens et références des candidats après avis d'une commission composée comme un jury.

Le 11 juillet 2001, un avis d'appel public à concurrence a donc été lancé auprès du Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics et du Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment pour sélectionner les différents maîtres d'œuvre.

Conformément aux dispositions de l'article 314 bis 4° alinéa (ancien Code des Marchés Publics), la commission composée comme le jury, prévu à l'article 314 ter, était la suivante :

- ⇒ les membres de la commission d'appel d'offres,
- ⇒ en tant que maîtres d'œuvre et personnalités compétentes :
 - M. le Directeur Général des Services Techniques,
 - Mme la Présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie ou son représentant,
 - M. le Président de « vitrines du centre ville », union commerciale du centre ville.

Le 11 septembre 2001, la commission se réunissait à l'Hôtel de Ville, procédait à l'ouverture des enveloppes contenant les candidatures de 14 candidats et retenait dans un premier temps –compte tenu du dossier présenté- les 12 bureaux suivants :

1. RM CONSEIL : Mougin, Le Moeme, Dumont, Trochel
2. SOGETI : BLD, Project, STC
3. BAILLY : Aliquante, Atelier ST Georges
4. BETURE
5. VIA map' : Zic-Zag, Basalt Architecture, AARTILL
6. INGETEC : Empreinte, AARTILL
7. BERIM : Mahé-Verdure / Thirel, Tesson, Franjou
8. SERO : Bressac, Cosil
9. DUHAMEL : Roussel, Folius Eco Paysage, Project Concept
10. IRIS CONSEIL : Arc en Terre, Project Concept
11. SCE : Atelier Vert Latitude, Project Concept
12. OTH : Atelier Ruelle Paysagiste, Observatoire 1

Le 2 octobre 2001, la commission –suite aux propositions du groupe de travail constitué afin d'examiner la qualité des 12 candidatures restantes- proposait d'auditionner les 4 premières équipes sélectionnées compte tenu de leurs compétences, moyens et références dans le domaine concerné soit les équipes RM Conseil, Sogeti, Béture et OTH.

Le 11 octobre 2001, la commission, après débat, échange d'arguments, comparaison des avantages et inconvénients présentés par les 3 équipes (OTH ne s'est pas présentée), discussion entre les membres du jury, rappel des critères de sélection, propose le classement des équipes suivantes :

1. Sogeti,
2. Béture,
3. RM Conseil

La Commission a donc proposé de donner un avis favorable à la sélection de l'équipe Sogeti, mandataire.

Le Maire décidait d'engager la négociation avec l'équipe Sogeti qui, après plusieurs propositions non satisfaisantes, présentait une offre de prix prenant en compte les différentes remarques de la Ville, modifiant légèrement la répartition des honoraires en donnant une place plus importante à l'urbaniste BLD (rôle prépondérant dans la première partie de l'étude).

Le montant de l'offre est de 197 775,00 €HT soit 236 538,90 €TVA incluse au taux de 19,6 %.

Il est donc proposé d'autoriser M. le Député Maire à signer le marché négocié de maîtrise d'œuvre avec le groupement Sogeti pour un montant de 236 538,90 €TTC.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 26 septembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Fourniture de carburants et de fioul domestique pour les services
municipaux - Reconstitution des marchés pour 2002/2003
Modification des seuils mini et maxi**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°32), M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON (à partir de la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°33), M. CARON, M. DIETSCH, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°12), M. PARIS, Mme GAILLARD et M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU ; Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°33) ; M. CARON à Mme OUVRY ; M. DIETSCH à M. LEMASSON ; M. WILKINSON à M. BAZIN (jusqu'à la question n°12) ; M. PARIS à Mme HUREL ; Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Madame Christine GALLAIS, Adjointe au Maire, expose que par marchés n° 01.153, 01.154 et 01.165 du 6 juin 2001, la Ville de Dieppe a confié respectivement aux établissements Marchand, à la société Total/Fina/Elf et encore aux établissements Marchand la fourniture de carburants et de fioul domestique pour les services municipaux.

Ces marchés ont été conclus pour une période de 12 mois à compter de leur signature : ils sont renouvelables par tacite reconduction par période d'un an sans que la durée totale puisse excéder 3 ans.

Au cours de la période juin 2001 / juin 2002, le bilan des consommations fait apparaître des écarts par rapport aux seuils mini & maxi initiaux.

En effet, si les quantités du lot 1 attribué aux établissements Marchand restent dans les seuils, seul un dépassement de 548 litres de super SP 95 a été constaté : par contre le seuil minima de supercarburant 97 n'a pas été atteint.

Quant au lot 2 attribué à la société Total/Fina/Elf, aucun seuil minima n'a été atteint.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- 1°) de valider les termes du présent rapport,
- 2°) de reconduire les lots 1, 2 et 3 pour la période du 6 juin 2002 au 6 juin 2003 aux mêmes conditions financières,
- 3°) de passer des avenants avec les sociétés Marchand et Total/Fina/Elf pour modifier les quantités mini & maxi des lots 1 et 2.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 26 septembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Programme de construction de 15 logements locatifs
rue Jean Méréault à Neuville lès Dieppe
Convention Ville de Dieppe/Sodineuf Habitat Normand**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°32), M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON (à partir de la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°33), M. CARON, M. DIETSCH, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°12), M. PARIS, Mme GAILLARD et M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU ; Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°33) ; M. CARON à Mme OUVRY ; M. DIETSCH à M. LEMASSON ; M. WILKINSON à M. BAZIN (jusqu'à la question n°12) ; M. PARIS à Mme HUREL ; Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que Sodineuf Habitat Normand doit réaliser, sur une propriété appartenant à la Ville de Dieppe cadastrée section 466 AM n° 155 et 157 et 466 AO n° 141 et 144, située rue du Docteur Jean Méréault et rue des Courlis, 15 logements locatifs individuels.

Sodineuf Habitat Normand a proposé une convention fixant notamment les conditions de cession des terrains, les obligations réciproques pour leur viabilisation, et les réservations de logements.

Ces dispositions sont les suivantes pour l'essentiel :

1) pour la cession des terrains :

La cession gratuite à Sodineuf Habitat Normand, d'une partie des parcelles cadastrées section 466 AM n° 155 et 157 et 466 AO n° 141 et 144, situées rue du Docteur Jean Méréault et rue des Courlis, après division cadastrale, réduite de l'emprise des voiries et trottoirs qui resteraient du domaine public. Pour mémoire, le terrain est évalué à 120 F/m² par le service des Domaines.

2) pour les obligations réciproques de viabilisation :

La Ville prend à sa charge les travaux de voirie et accès garages, ainsi que les travaux de viabilité réalisés sur le domaine public jusqu'en limite de propriété.

Sodineuf Habitat Normand financera les travaux dont elle est Maître d'Ouvrage dans la limite de prise en charge des travaux de viabilité réalisés par la Ville de Dieppe.

3) pour les réservations de logements :

La réservation à la Ville de Dieppe de 5 logements de type économique, pour proposition d'attribution.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention précitée,
- d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer la convention correspondante,

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 26 septembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Acquisition foncière chemin des Vertus en vue d'un relogement

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°32), M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON (à partir de la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°33), M. CARON, M. DIETSCH, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°12), M. PARIS, Mme GAILLARD et M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU ; Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°33) ; M. CARON à Mme OUVRY ; M. DIETSCH à M. LEMASSON ; M. WILKINSON à M. BAZIN (jusqu'à la question n°12) ; M. PARIS à Mme HUREL ; Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la SEMAD a acquis récemment un terrain afin de régler la question du relogement de la famille HORN/VASSELIN installée provisoirement dans le périmètre de la ZAC Dieppe Sud.

Il s'agit d'une parcelle cadastrée section BI n°81, située dans un lotissement, chemin des Vertus.

Le montage financier de cette opération de construction d'un logement de type 6 en PLAI implique les modalités suivantes :

- la cession à la Ville de Dieppe par la SEMAD, de la parcelle cadastrée section BI n°81 à titre gratuit.

- la réalisation de la construction, par la S.A. Seine Manche Immobilière d'Yvetot selon le plan de financement prévisionnel, joint en annexe, prévoyant :

➤ une participation financière de la Ville de Dieppe pour un montant de 6 098 € (acceptée par délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2002 relative à la programmation 2002 du Contrat de Ville).

➤ la garantie de l'emprunt CDC, d'un montant de 28 965 €

- la conclusion d'un bail emphytéotique d'une durée de 55 ans, entre la S.A. Seine Manche Immobilière et la Ville de Dieppe.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les dispositions proposées ci-dessus,

2°) d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer, toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire, notamment l'acte de vente et le bail emphytéotique, pardevant Maître LE LONG, Notaire de la Ville de Dieppe,

3°) d'accorder, à ladite société, la garantie de son emprunt à hauteur de 28 965 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 26 septembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Acquisition des terrains nécessaires à la construction du SPU
Demande d'ouverture d'enquêtes conjointes d'utilité et parcellaire**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°32), M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON (à partir de la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°33), M. CARON, M. DIETSCH, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°12), M. PARIS, Mme GAILLARD et M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU ; Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°33) ; M. CARON à Mme OUVRY ; M. DIETSCH à M. LEMASSON ; M. WILKINSON à M. BAZIN (jusqu'à la question n°12) ; M. PARIS à Mme HUREL ; Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Monique COTIGNY, Adjointe au Maire, expose que la Municipalité projette de construire un bâtiment abritant le service de la propreté urbaine à proximité de l'usine d'incinération des ordures ménagères (U.I.O.M.) sur son propre terrain, puis d'ériger un second bâtiment abritant le service des espaces verts ainsi que de déplacer les serres municipales sur les terrains contigus.

Compte tenu du très important renforcement de la réglementation sur le traitement des déchets, le terrain, propriété de la ville de Dieppe, est insuffisant pour assurer le maintien et le développement du site qui reposent, en grande partie, sur la propriété appartenant à Mme de PIERPONT SURMONT, parcelles référencées AD 09 et AD 16 sur la commune de Rouxmesnil-Bouteilles, d'une superficie totale de 27032 m².

Depuis 1995, la ville de Dieppe, locataire des terrains, tente d'obtenir un accord des propriétaires pour les acquérir à titre amiable. En 1999, ces derniers sont venus négocier et ont confirmé l'éventualité de céder leur terrain pour un prix supérieur à l'évaluation des Domaines. Depuis, les différents courriers les sollicitant pour l'acquisition des terrains n'ont reçu aucune réponse.

Devant les difficultés d'établir une cession amiable, la ville de Dieppe envisage de solliciter de Monsieur le Préfet, une déclaration d'utilité publique sur ces terrains.

Vu l'avis favorable du Conseil Municipal de la commune de Rouxmesnil-Bouteilles, à la mise en place de cette procédure en date du 28 juin 2002,

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter de Monsieur le Préfet l'ouverture des enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire, en vue de l'extension et de l'exploitation du pôle d'environnement, dans un but d'intérêt général, pour les parcelles n° AD 09 et AD 16, situées sur la commune de Rouxmesnil-Bouteilles.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 26 septembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Approbation du programme et du chiffrage du transfert du service
propreté urbaine**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°32), M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON (à partir de la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°33), M. CARON, M. DIETSCH, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°12), M. PARIS, Mme GAILLARD et M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU ; Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°33) ; M. CARON à Mme OUVRY ; M. DIETSCH à M. LEMASSON ; M. WILKINSON à M. BAZIN (jusqu'à la question n°12) ; M. PARIS à Mme HUREL ; Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Monique COTIGNY, Adjointe au Maire, expose que le transfert du Service Propreté Urbaine (SPU) rendu nécessaire au regard des mauvaises conditions de travail des agents de ce service au Quai du Tonkin, est prévu sur les terrains situés sur la commune de Rouxmesnil Bouteilles à proximité de l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM).

Dans une seconde étape, il est également prévu d'y transférer le Service des Espaces Verts ainsi que les installations nécessaires au fonctionnement de ce service telles que les serres, les tunnels et les terrains de culture.

L'ensemble des locaux et des installations pourrait à terme bénéficier d'apports énergétiques issus de la combustion des ordures ménagères qui sont incinérées à l'UIOM.

Le programme élaboré par les services techniques comprend :

- La construction d'un seul bâtiment abritant à la fois les bureaux nécessaires au SPU et au SEV afin de minimiser les coûts. Le rez de chaussée pourrait recevoir les locaux communs aux deux services, à savoir le réfectoire, l'infirmerie et les services administratifs, ainsi que les locaux spécifiques au SPU, le 1^{er} étage recevant les locaux spécifiques au SEV.

Le bâtiment des bureaux est destiné à accueillir dans la première étape de transfert du SPU 64 agents permanents et jusqu'à 100 agents avec les saisonniers, et dans la seconde étape de transfert du SEV, 57 agents permanents supplémentaires.

Le bâtiment ainsi conçu représente une surface hors œuvre au niveau rez de chaussée d'environ 500 m² et la surélévation du 1^{er} étage, une surface hors œuvre d'environ 400 m².

Sa localisation géographique est prévue au plus près de l'entrée dont l'accès commun aux deux services se fait à partir du chemin de la rivière prolongé, afin de faciliter la prise de service des agents.

- La construction du garage des véhicules de la propreté urbaine, de type hangar industriel, dont la surface hors œuvre a été estimée à 1 100 m².

Sa situation géographique a été naturellement prévue en proximité immédiate de l'usine d'incinération qui est desservie par les bennes à ordures ménagères et autres engins de collecte, dans le but de minimiser les parcours et donc les coûts de réalisation des voiries.

- La réalisation des chaussées et parkings des agents (75 places), d'une aire de lavage pour les véhicules utilitaires, pour une surface totale de 2 820 m².
- Dans la seconde phase devant accueillir le SEV, les installations seraient complétées par la construction de locaux industriels (garage des véhicules utilitaires et stockages des produits et outils) soit une surface hors œuvre de 1 080 m², la réalisation des aires de culture (serres, tunnels, terrains de culture et stockages des terres) soit 5 630 m², et la réalisation de la seconde phase des chaussées et parkings des agents (95 places) soit 3 530 m².

Le montant des travaux de la première phase de cette opération, c'est-à-dire le transfert du seul service Propreté Urbaine, est évalué à 1 671 600 €TTC, auquel il convient de rajouter les frais de maîtrise d'œuvre et frais associés pour un montant de 456 400 €TTC, soit un montant total estimé à **2 128 000 €TTC**.

L'aide du Conseil Général est de 457 400 €(taux appliqué de 40%).

En outre, la ville de Dieppe doit se rendre propriétaire au préalable d'une partie des terrains, d'une superficie de 27 032 m², ce qui a fait l'objet d'une demande d'ouverture d'enquête d'utilité publique déjà approuvée par le Bureau Municipal le 26 août 2002. Le montant de cette acquisition foncière a été estimée à environ 20 000 €

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le programme et le chiffrage du transfert du SPU (1^{ère} phase).

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 33 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)
- ☞ 6 voix contre (élus communistes)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 26 septembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Déclassement du domaine public - parking sis rue de la Caravelle
à Neuville lès Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°32), M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON (à partir de la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°33), M. CARON, M. DIETSCH, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°12), M. PARIS, Mme GAILLARD et M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU ; Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°33) ; M. CARON à Mme OUVRY ; M. DIETSCH à M. LEMASSON ; M. WILKINSON à M. BAZIN (jusqu'à la question n°12) ; M. PARIS à Mme HUREL ; Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de la restructuration du quartier Nord de Neuville-lès-Dieppe, la S.A. SODINEUF Habitat Normand a sollicité la Ville de Dieppe pour acquérir un terrain afin d'y réaliser un programme de 10 logements individuels permettant une opération « tiroir » de relogement en 2003 des locataires qui occupent actuellement les appartements de l'immeuble "le Rollon" devant être démoli en 2004.

Il s'agit d'une partie de parcelle d'une surface de 1 450 m², sise rue de la Caravelle, à usage de stationnement, classée dans le domaine public aux termes d'une enquête publique et d'un arrêté préfectoral en date du 19 novembre 1997.

Afin de rendre ce terrain aliénable pour le céder à la S.A. SODINEUF Habitat Normand, il convient de procéder à son déclassement du domaine public.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

1°) d'ouvrir la procédure de déclassement du terrain précité,

2°) d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer tous les documents nécessaires à l'élaboration de ladite procédure.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 26 septembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Zone de Redynamisation Urbaine - Quartier du Val Druel
Réalisation d'un plan d'aménagement**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°32), M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON (à partir de la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°33), M. CARON, M. DIETSCH, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°12), M. PARIS, Mme GAILLARD et M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU ; Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°33) ; M. CARON à Mme OUVRY ; M. DIETSCH à M. LEMASSON ; M. WILKINSON à M. BAZIN (jusqu'à la question n°12) ; M. PARIS à Mme HUREL ; Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par décret en date du 26 décembre 1996, le quartier du Val Druel a été classé en zone de redynamisation urbaine. Il figure parmi les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans la convention-cadre du contrat de ville 2000-2006 de Dieppe, avec l'objectif d'en élaborer le projet de quartier.

La Ville de Dieppe a engagé en collaboration avec les bailleurs sociaux présents sur le site et les partenaires institutionnels (Etat, DDE, Conseils Général et Régional, CAF) une réflexion sur ce projet de quartier visant à améliorer l'environnement et le cadre de vie des habitants.

La démarche du projet urbain portera sur :

- Les fonctions urbaines
- Le fonctionnement urbain
- Le cadre de vie
- L'habitat
- Le volet économique et social

Sous maîtrise d'ouvrage "Ville de Dieppe", un projet de définition du plan d'aménagement du quartier du Val Druel doit être engagé. Pour ce faire, une mission d'étude pourrait être confiée à un intervenant extérieur, cabinet d'architectes et/ou urbanistes. D'un coût approximatif de 30 000 €, cette mission serait financée à hauteur de 50% par l'Etat dans le cadre de la politique de la ville. De plus, les bailleurs sociaux concernés (l'OPAC et Sodineuf Habitat Normand) seraient également prêts à participer au financement de cette étude; ils ont déjà été sollicités à cet effet.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la réalisation de l'étude pour l'élaboration du plan d'aménagement du Val Druel et de valider le cahier des charges de consultation pour la maîtrise d'oeuvre.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 26 septembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Implantation d'une antenne de télécommunications par
Orange France rue Cavée**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°32), M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON (à partir de la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°33), M. CARON, M. DIETSCH, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°12), M. PARIS, Mme GAILLARD et M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU ; Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°33) ; M. CARON à Mme OUVRY ; M. DIETSCH à M. LEMASSON ; M. WILKINSON à M. BAZIN (jusqu'à la question n°12) ; M. PARIS à Mme HUREL ; Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Société Orange France doit procéder à l'implantation d'un pylône de télécommunication de 25 mètres de hauteur et d'un local électrique d'environ 9,50 m². Ce dispositif permettra la couverture de la commune par les réseaux de téléphonie portable (normes G.S.M. et U.M.T.S.).

Ces différents équipements seront situés sur le domaine de la ville, en limite extérieure du stade Jean Mérault, sur la parcelle cadastrée section BS n° 25.

La limitation en hauteur de l'antenne et le camouflage par une haie végétale du local électrique ont été demandés par le service urbanisme afin de ne pas dénaturer le site. Ces contraintes urbanistiques ont été acceptées par la société Orange France.

Pour ce type d'implantation, la Société Orange France propose une redevance annuelle de 1 525 € sur une période de 12 ans.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'implantation des équipements techniques précités de la Société ORANGE France,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer le bail correspondant.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 26 septembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Enquête publique au titre des installations classées - S.A. Coq Marée

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°32), M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON (à partir de la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°33), M. CARON, M. DIETSCH, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°12), M. PARIS, Mme GAILLARD et M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU ; Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°33) ; M. CARON à Mme OUVRY ; M. DIETSCH à M. LEMASSON ; M. WILKINSON à M. BAZIN (jusqu'à la question n°12) ; M. PARIS à Mme HUREL ; Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la S.A. COQ MAREE a sollicité l'autorisation de poursuivre son activité de préparation de produits de la mer, essentiellement axée sur la coquille Saint Jacques en provenance de Dieppe, qui est implantée 42-44-46, quai Gallieni.

L'exploitation de produits d'origine animale est soumise à autorisation conformément au code de l'Environnement, notamment les articles L 511-1 et suivants.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis sur la demande d'autorisation d'exploiter, dès l'ouverture de l'enquête publique débutant le 9 septembre 2002 et dans un délai de 45 jours.

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter de la S.A. COQ MAREE.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 26 septembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Convention publique d'aménagement pour la restructuration du cœur
historique de Dieppe - Rapport spécial relatif à l'exercice des
prérogatives des puissances publiques**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 38

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°32), M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON (à partir de la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°33), M. CARON, M. DIETSCH, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°12), M. PARIS, Mme GAILLARD et M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU ; Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°33) ; M. CARON à Mme OUVRY ; M. DIETSCH à M. LEMASSON ; M. WILKINSON à M. BAZIN (jusqu'à la question n°12) ; M. PARIS à Mme HUREL ; Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 24 juin 1999, le Conseil Municipal de Dieppe approuvait la Convention Publique d'Aménagement pour la Restructuration du Cœur Historique de Dieppe, signée avec la SEMAD le 23 juillet 1999.

Dans le cadre de cette convention (article 9), le concessionnaire est délégataire du droit de préemption urbain en application des articles L 213-3 et R 213-1 et suivants du code de l'urbanisme.

L'article L-1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Lorsqu'une société d'économie mixte locale exerce, pour le compte d'une collectivité territoriale ou d'un groupement, des prérogatives de puissance publique, elle établit chaque année un rapport spécial sur les conditions de leur exercice, qui est présenté à l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou du groupement et est adressé au représentant de l'Etat dans le Département ».

Le présent rapport fait état des conditions d'exercice de ces prérogatives effectuées pour le compte de la collectivité territoriale de Dieppe, pour l'année 2001 dans le cadre de l'opération de Convention Publique d'Aménagement pour la Restructuration du Cœur Historique de Dieppe.

Au cours de l'année 2001, 104 DIA ont concerné le périmètre de l'opération et la SEMAD a exercé ce droit de préemption, pour le compte de la Ville, sur les trois déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- 5bis rue du Mortier d'Or (AB151)
Acheté par la SEMAD le 06/09/2001 pour un montant de 24391,84 euros.
L'objectif de cette préemption consiste en la réhabilitation globale de cet îlot, qui a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique de travaux.
- 7 rue Notre Dame (AB57)
Accord des propriétaires le 27/02/2002 pour vendre leur immeuble à la SEMAD au prix fixé par Madame le Juge de l'Expropriation, soit 48021,44 euros. L'acquisition du bien qui a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique de travaux s'inscrit dans le réaménagement de l'ensemble de l'îlot dans lequel il est compris.
- 3 et 9 rue de Tête de Bœuf et 7 rue Guibert (AP34. 35 et 69)
Acquisition par la SEMAD le 19/12/2001 du bien vendu par adjudication le 21 novembre 2001 au prix de la dernière enchère, soit 33538,78 euros.

Les autres déclarations d'intention d'aliéner n'ont fait l'objet d'aucune préemption (voir la liste jointe en annexe des 104 DIA reçues en 2001).

De plus, par arrêté préfectoral en date du 24/07/2000, la SEMAD est bénéficiaire de la D.U.P. d'acquisition pour curetage de cœur d'îlot. Pour l'année 2001, elle a procédé à la demande d'expropriation suivante :

- 10-12 rue Saint Jean (AB43) et 21 rue Notre Dame (AB352)

La somme de 32624,09 euros a été consignée par la SEMAD auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignations suivant l'estimation des Domaines le 07/11/2001. La grosse du jugement d'expropriation est publiée et enregistrée à la conservation des hypothèques de Dieppe le 21/11/2002.

Il est donc aujourd'hui proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions du rapport de la SEMAD, ci-annexé.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

☞ Monsieur LEVEAU ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 26 septembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Convention publique d'aménagement "cœur historique de Dieppe"
Compte rendu annuel à la collectivité - Année 2001**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 38

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°32), M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON (à partir de la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°33), M. CARON, M. DIETSCH, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°12), M. PARIS, Mme GAILLARD et M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU ; Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°33) ; M. CARON à Mme OUVRY ; M. DIETSCH à M. LEMASSON ; M. WILKINSON à M. BAZIN (jusqu'à la question n°12) ; M. PARIS à Mme HUREL ; Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Convention Publique d'Aménagement du Cœur Historique de Dieppe a été signée avec la SEMAD le 23 juillet 1999.

L'article 20.3 de cette convention stipule que le concessionnaire doit adresser pour approbation au concédant un compte rendu comportant un bilan financier prévisionnel actualisé, un plan de trésorerie actualisé, ainsi qu'une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé.

Bilan de l'opération pour l'exercice 2001

Les travaux prévus sur le patrimoine acquis par la SEMAD ont débuté. Les travaux de restructuration de l'îlot Notre-Dame / Saint Jean seront réglés en 2002, ce qui explique la faiblesse du montant des travaux pour 2001.

Certaines acquisitions prévues n'ont pu se réaliser. En revanche, à la demande de la Ville, la SEMAD a procédé à des achats anticipés (81, Grande Rue et 51, rue Saint Jacques) à la charge du bilan. D'autre part, la vente des immeubles de la rue Notre-Dame s'effectue par un commercialisateur local, au prix de 5% du montant de la vente hors taxe.

Prévisions pour 2002

L'année 2002 est consacrée à :

- La fin des travaux sur l'îlot Notre-Dame et les travaux liés à la commercialisation d'opérations

- L'aboutissement des acquisitions entamées en 2001. Le marché foncier accuse cependant une nette tendance à la hausse. Il conviendra de réviser le ratio prévu au bilan si cette tendance se confirme.

- La commercialisation fin 2002 de 1 760 m² habitables. A cette fin, la SEMAD a signé une convention de commercialisation avec le groupe GESTRIM dont l'objectif est de réaliser une commercialisation de proximité.

D'autre part, compte tenu de la modification des taux de subventions de l'ANAH, les investisseurs risquent d'avoir recours plus fréquemment au conventionnement et le bilan de l'opération s'avérerait déséquilibré au niveau des recettes. Pour rendre plus attractif des montages en loyers libres sans toucher aux montages conventionnés, le prix de vente des immeubles sera d'un montant unique de 385 €/m² habitable.

Bilan et Perspectives

Le dispositif « pilote » mis en place fonctionne, les objectifs qualitatifs et quantitatifs sont atteints. L'opération menée sur l'îlot Notre-Dame / Saint Jean confirme que ce type d'opération permet de traiter également les aménagements lourds et complexes. La politique portant sur une meilleure maîtrise foncière doit être poursuivie pour contrecarrer la spéculation et permettre un meilleur équilibre au bilan de l'opération.

Le bilan prévoyait le traitement direct de 25 logements annuels par des investisseurs privés. Dans ce type d'opération, la SEMAD ne réalisait que les autorisations Spéciales de Travaux (AST). Cette hypothèse de restauration doit être abandonnée car elle se révèle peu efficace. Les immeubles seront traités par un autre dispositif.

Pour continuer à maîtriser l'opération et produire les ventes nécessaires à la commercialisation engagée, les acquisitions foncières devront garder un minimum de 15 logements par an. Ce minimum d'acquisition induit une augmentation de la participation de la Ville, presque entièrement compensée par les nouvelles subventions escomptables au niveau de l'OPAH. De plus, pour faire face aux acquisitions imprévues, une ligne de trésorerie pourrait être instituée.

La convention d'OPAH arrive à son terme et compte tenu des modifications apportées par la réforme de l'ANAH, une nouvelle convention est en cours. Des subventions supplémentaires seront apportées par ce nouveau dispositif.

Ce nouvel apport financier va permettre d'augmenter la participation de la Ville sans alourdir les charges. La participation complémentaire produit un effet levier important. Pour exemple, les travaux réalisés ou à engager sur le centre ville d'ici décembre 2002, représentent 6 555 300 € Il est à noter également que la production de logements réhabilités induit une augmentation des recettes fiscales.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de l'opération année 2001, adressé par le concessionnaire, comportant le nouveau bilan financier prévisionnel, le plan de trésorerie actualisé et la note de conjoncture, tels qu'annexés à la présente.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.
- ☞ Monsieur LEVEAU ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 26 septembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Rapport de gestion Semad pour l'exercice 2001

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 38

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°32), M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON (à partir de la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°33), M. CARON, M. DIETSCH, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°12), M. PARIS, Mme GAILLARD et M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU ; Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°33) ; M. CARON à Mme OUVRY ; M. DIETSCH à M. LEMASSON ; M. WILKINSON à M. BAZIN (jusqu'à la question n°12) ; M. PARIS à Mme HUREL ; Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Société d'Economie Mixte de l'Agglomération Dieppoise (SEMAD) a remis le 29 juillet 2002 à la Ville de Dieppe son rapport de gestion des comptes de l'exercice 2001 présenté à l'occasion de son Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2002.

Le précédent rapport retrace l'activité de la société au cours de l'exercice 2001. Il est résumé ci-après au travers de l'examen financier du Compte de Résultat 2001 de la SEMAD et de commentaires sur les opérations Ville de Dieppe.

1) Examen du Compte de Résultat 2001 :

Le Compte de Résultat de la SEMAD pour l'exercice 2001 est annexé à la présente note.

En 2001, pour la première fois, la SEMAD est en déficit, la perte nette de l'exercice s'élevant à 74 410 F. Toutefois, les excédents cumulés des exercices précédents permettent d'absorber le déficit.

Ce déficit est davantage dû à des retards des opérations qu'à une perte de chiffre d'affaires : report de l'opération Station Balnéaire, difficultés nombreuses sur les lotissements, Golf et Hautot sur Mer ainsi que sur la concession de réhabilitation du cœur historique de Dieppe qui n'a pas permis d'atteindre ses objectifs en matière de travaux et de reventes. Néanmoins, il est nécessaire de rester vigilant sur l'équilibre général des comptes.

2) Commentaires sur les opérations :

Le tableau ci-dessous auquel on se réfèrera utilement, donne l'état des dépenses et des recettes par opérations pour l'exercice 2001.

Les commentaires suivants ont été ciblés sur les opérations pour lesquelles la Ville de Dieppe est concédant ou mandataire.

ZAC DIEPPE SUD (Concession) :

L'activité de la zone en 2001 a porté principalement sur le déménagement d'une famille des gens du voyage afin de réaliser les travaux de la voie dite « Diagonale » qui devait impérativement être terminée avant le 31 décembre 2001 pour ne pas perdre les subventions du FEDER.

Il est important que l'année 2002 voit un certain nombre d'options de reventes de terrains, dont le terrain dit « Dieppe Fruit », se confirmer. En effet, le bilan, déjà alourdi par la réalisation de la voie DIAGONALE, risque de s'alourdir encore avec la réalisation prochaine de la voie Stalingrad et du parvis du lycée. Si son objet ne devait porter que sur la réalisation d'équipements publics pour lesquels la participation communale sur le solde ne permet pas de récupérer la TVA, sans doute conviendrait-il de s'interroger sur la poursuite de cette opération dans sa forme actuelle.

Lotissement du GOLF (Concession) :

Suite à l'obtention du permis de lotir en février 2002, deux recours contentieux en vue d'obtenir la suspension des travaux d'aménagement et l'annulation du permis de lotir, ont été lancés par les habitants du bord de la falaise.

En dépit du risque minime précédent, les travaux de la première tranche se sont poursuivis et se sont achevés au premier semestre, ce qui permettra de délivrer les permis de construire aux acheteurs.

CPA Réhabilitation du Cœur Historique de Dieppe (Concession) :

L'année 2001 n'a pas vu se réaliser le volume prévisionnel de cessions dites « Malraux » à l'exception des quatre premiers logements de l'îlot Notre Dame. Les causes des retards sont liées à des difficultés diverses avec les maîtrises d'œuvre, les réponses aux appels d'offres et avec quelques acquisitions.

Compte tenu de la participation communale arrêtée à la somme de 305 000 €/ an, les perspectives pour 2002 s'orienteront de préférence en faveur d'interventions dans les îlots difficiles mais à faible montant de travaux afin de réaliser des marges commerciales lors des reventes.

En conclusion, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le rapport de gestion de la SEMAD pour l'exercice 2001.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

☞ Monsieur LEVEAU ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 26 septembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Création de la communauté d'agglomération de la région dieppoise
Définition du périmètre - saisine de M. le Préfet de la Région de
Haute-Normandie et de la Seine Maritime**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°32), M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON (à partir de la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°33), M. CARON, M. DIETSCH, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°12), M. PARIS, Mme GAILLARD et M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU ; Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°33) ; M. CARON à Mme OUVRY ; M. DIETSCH à M. LEMASSON ; M. WILKINSON à M. BAZIN (jusqu'à la question n°12) ; M. PARIS à Mme HUREL ; Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur le Député Maire expose que tout au long de cette année 2002, la Ville de Dieppe a mené un travail de réflexion sur le projet de constitution de la communauté d'agglomération de la région dieppoise.

A l'issue des réunions et différents échanges intervenus au sein de l'association des Maires de la région de Dieppe, il convient désormais qu'un ou plusieurs conseils municipaux sollicitent de Monsieur le Préfet de la Région de Haute-Normandie et de la Seine Maritime la création de cet établissement public de coopération intercommunale.

Vu :

- La loi n°99 – 586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,
- Les articles L 5211 – 5 et L 5216 – 1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que les communes de Ancourt, Arques la Bataille, Aubermesnil-Beaumais, Colmesnil-Manneville, Dieppe, Grèges, Hautot sur Mer, Martigny, Martin-Eglise, Offranville, Rouxmesnil-Bouteilles, Saint Aubin sur Scie, Sainte Marguerite sur Mer, Sauqueville, Tourville sur Arques et Varengueville sur Mer forment un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave, autour d'une commune centre de plus de 15 000 habitants,
- Considérant que les communes en question forment un territoire homogène favorable à l'élaboration et à la conduite d'un projet commun de développement urbain et d'aménagement du territoire,

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter de Monsieur le Préfet de la Région de Haute-Normandie – Préfet de la Seine Maritime un arrêté dressant la liste des seize communes formant le périmètre de la future communauté d'agglomération de la région dieppoise, soit Ancourt, Arques la Bataille, Aubermesnil-Beaumais, Colmesnil-Manneville, Dieppe, Grèges, Hautot sur Mer, Martigny, Martin-Eglise, Offranville, Rouxmesnil-Bouteilles, Saint Aubin sur Scie, Sainte Marguerite sur Mer, Sauqueville, Tourville sur Arques, Varengueville sur Mer.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 26 septembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Plan Pluriannuel d'Investissement pour la Ville de Dieppe
Aide exceptionnelle du Département pour la sauvegarde de l'église
Saint Rémy - Convention spécifique Département/Ville**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°32), M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON (à partir de la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°33), M. CARON, M. DIETSCH, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°12), M. PARIS, Mme GAILLARD et M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU ; Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°33) ; M. CARON à Mme OUVRY ; M. DIETSCH à M. LEMASSON ; M. WILKINSON à M. BAZIN (jusqu'à la question n°12) ; M. PARIS à Mme HUREL ; Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Madame Christine GALLAIS, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre du plan pluriannuel pour la Ville de Dieppe dont le protocole d'exécution a été signé entre le Département et la Ville le 19 juin 1998, et de son avenant n°1 régularisé le 18 juillet 2002, il a été décidé que le Conseil Général, comme il le fait déjà pour l'église Saint Jacques, apportera à la Ville un concours complémentaire exceptionnel de 762 245 € (5 000 000 F) pour le financement des travaux de sauvegarde et de restauration de l'église Saint Rémy, ce subventionnement s'ajoutant à sa participation habituelle en matière de monuments historiques classés.

Cette démarche nécessitant l'intervention d'une convention spécifique entre les parties, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député Maire à signer celle-ci.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 26 septembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Plan Pluriannuel d'Investissement pour la Ville de Dieppe
Aide exceptionnelle du Département pour la sauvegarde de l'église
Saint Jacques - Convention spécifique Département/Ville
du 12 mai 1999 - Avenant n°1**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°32), M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON (à partir de la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°33), M. CARON, M. DIETSCH, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°12), M. PARIS, Mme GAILLARD et M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU ; Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°33) ; M. CARON à Mme OUVRY ; M. DIETSCH à M. LEMASSON ; M. WILKINSON à M. BAZIN (jusqu'à la question n°12) ; M. PARIS à Mme HUREL ; Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Madame Christine GALLAIS, Adjointe au Maire, expose que par convention spécifique du 12 mai 1999 intervenue dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement signé le 19 juin 1998 entre le Département et la Ville, le Conseil Général a décidé d'apporter une participation financière complémentaire de 1 524 490,17 €(10 000 000 F) à la Ville pour les travaux de sauvegarde et de restauration de l'église Saint Jacques, ce subventionnement s'ajoutant à sa participation habituelle en matière de restauration de monuments historiques classés.

Cette convention étant parvenue à échéance le 31 décembre 2001, la Commission Permanente du Conseil Général a donné son accord pour que celle-ci soit prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député Maire à signer l'avenant correspondant à intervenir à la convention du 12 mai 1999.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 26 septembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Conventions de partenariat avec divers clubs sportifs - Prorogation
pour la saison 2002/2003 des conventions Piranhas -
CND Aviron et ALND Basket**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°32), M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON (à partir de la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°33), M. CARON, M. DIETSCH, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°12), M. PARIS, Mme GAILLARD et M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU ; Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°33) ; M. CARON à Mme OUVRY ; M. DIETSCH à M. LEMASSON ; M. WILKINSON à M. BAZIN (jusqu'à la question n°12) ; M. PARIS à Mme HUREL ; Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, rappelle que par délibérations antérieures, le Conseil Municipal a autorisé l'intervention de conventions de partenariat avec 15 clubs sportifs de la Ville.

Toutefois, pour trois de ces clubs, les effets de ces conventions ont été limités à la saison 2001-2002 :

- Club des Piranhas, convention du 22 juin 2001 et avenant n°1 du 15 janvier 2002 ;

- Club nautique dieppois d'Aviron, convention du 11 juillet 2001 et avenant n°1 du 16 janvier 2002 ;

- Amicale laïque de Neuville lès Dieppe – Basket, convention du 7 février 2000 et avenants n° 1 et 2 des 11 juillet 2001 et 15 janvier 2002 ;

Les parties ayant convenu de proroger les effets de ces conventions pour la nouvelle saison 2002-2003, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'intervention des avenants nécessaires pour ce faire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 26 septembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Taxe sur les appareils automatiques de jeux
Conversion en euros**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°32), M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON (à partir de la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°33), M. CARON, M. DIETSCH, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°12), M. PARIS, Mme GAILLARD et M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU ; Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°33) ; M. CARON à Mme OUVRY ; M. DIETSCH à M. LEMASSON ; M. WILKINSON à M. BAZIN (jusqu'à la question n°12) ; M. PARIS à Mme HUREL ; Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Christine GALLAIS, Adjointe au Maire, expose que par délibération des 28 novembre 1984 et 23 janvier 1985 le Conseil Municipal a fixé le montant de la taxe dont sont redevables les appareils automatiques de jeux au titre de l'impôt sur les spectacles de 5^{ème} catégorie (article 1560 du code général des impôts), à :

- 400 F. pour les manèges d'enfants, les baby-foot, les billards anglais,
- 1600 F. pour les autres appareils de type flipper, juke-box, jeu vidéo, petite machine à sous, « grue », etc.

Or, depuis le 1^{er} janvier 2002 l'ensemble des taxes perçues est converti en euros conformément à l'article 1724 du code général des impôts qui précise de plus que la liquidation de toutes les sommes à recevoir est arrondie à l'euro le plus proche.

Aussi, pour éviter des distorsions dans la comptabilité communale due aux centimes non pris en compte, comme pour se mettre en conformité avec l'article 1568 du même code qui stipule que les tarifs doivent être fixés en unités d'euros, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les montants de la taxe dont il s'agit pour chacun des deux groupes de jeux concernés figurant ci-dessus, à :

- 61 euros pour le 1^{er} groupe,
- 244 euros pour le 2^{ème} groupe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 26 septembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Château musée - Restauration d'œuvres d'art

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°32), M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON (à partir de la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°33), M. CARON, M. DIETSCH, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°12), M. PARIS, Mme GAILLARD et M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU ; Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°33) ; M. CARON à Mme OUVRY ; M. DIETSCH à M. LEMASSON ; M. WILKINSON à M. BAZIN (jusqu'à la question n°12) ; M. PARIS à Mme HUREL ; Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Frédérique LOOS, Adjointe au Maire, expose au Conseil Municipal que le conservateur du Château-Musée a entrepris les démarches nécessaires pour l'engagement de la restauration des œuvres d'art suivantes figurant à l'inventaire des collections de l'établissement :

- dessus de commode en marbre (XVIII^e siècle) ;
- terre cuite de Pierre-Adrien Graillon « Monument commémoratif de la Révolution de Juillet », 1845 ;
- terre crue de Pierre-Adrien Graillon « Homme et femme du peuple assis », 1841 ;
- terre crue de Pierre-Adrien Graillon « Groupe de mendiants », 1843 ;
- terre cuite de Pierre-Adrien Graillon « Les pauvres gens », 1845 ;
- lot de 26 médaillons en ivoire sculpté et miniatures peintes sur ivoire.

La dépense globale pour ce programme de restauration est estimée à 19 571,51 € TTC (16 364,14 €HT).

L'Etat, par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, ayant décidé d'aider financièrement à hauteur de 7 829 € ce programme, il est proposé au Conseil Municipal de confirmer l'engagement de celui-ci et de solliciter l'attribution de la subvention prévue.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 26 septembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Salle Paul Eluard
Modification du tarif de location**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°32), M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON (à partir de la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°33), M. CARON, M. DIETSCH, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°12), M. PARIS, Mme GAILLARD et M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU ; Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°33) ; M. CARON à Mme OUVRY ; M. DIETSCH à M. LEMASSON ; M. WILKINSON à M. BAZIN (jusqu'à la question n°12) ; M. PARIS à Mme HUREL ; Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

La salle Paul Eluard venant d'être totalement rénovée, Madame Christine GALLAIS, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal de fixer comme suit ses nouvelles conditions de mise à disposition :

| | | |
|--|---|------------------------|
| ① Organismes dieppois | Participation forfaitaire aux frais de logistique, d'entretien, d'éclairage, de chauffage ➤ pour une durée n'excédant pas 48 heures. ➤ par tranche de 24 heures supplémentaire. | 60 euros 30 euros |
| ② Organismes non dieppois | ➤ pour une durée n'excédant pas 48 heures. ➤ par tranche de 24 heures supplémentaire. | 230 euros 115 euros |
| ③ Opérations à caractère commercial avec droit d'entrée, après accord du Maire | ➤ pour une durée n'excédant pas 48 heures ➤ par tranche de 24 heures supplémentaire. | 400 euros 200 euros |
| Associations caritatives locales et établissements scolaires dieppois | | gratuité |
| ⑤ Caution | Pour chaque mise à disposition, sauf associations caritatives locales et établissements scolaires dieppois | 300 euros |

Le tarif ci-dessus est applicable à compter du 1^{er} octobre 2002 pour toutes les nouvelles réservations.

Les réservations faites et confirmées avant le 26 septembre 2002 sont maintenues aux conditions antérieures jusqu'au 31 décembre 2002.

A compter du 1^{er} janvier 2003, le tarif ci-dessus est applicable à toutes les réservations.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 voix contre (groupe et élus de l'opposition)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 26 septembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Piscines municipales - Délivrance de leçons de natation individuelles

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°32), M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON (à partir de la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°33), M. CARON, M. DIETSCH, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°12), M. PARIS, Mme GAILLARD et M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU ; Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°33) ; M. CARON à Mme OUVRY ; M. DIETSCH à M. LEMASSON ; M. WILKINSON à M. BAZIN (jusqu'à la question n°12) ; M. PARIS à Mme HUREL ; Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose que pour répondre dans les meilleures conditions aux besoins qui s'expriment dans le public, il va être autorisé, dans le cadre du service des piscines municipales, la délivrance de leçons individuelles de natation pour les enfants et les adultes.

Ces leçons individuelles seront assurées, en fonction des disponibilités de chaque bassin, par les maîtres nageurs sauveteurs municipaux titulaires du B.E.E.S.A.N., en sus de leur horaire normal de travail. Cette contrainte supplémentaire pour eux donnera lieu au versement d'indemnités compensatoires prélevées sur les enveloppes budgétaires affectées au régime indemnitaire. Chacun des agents concernés sera autorisé par convention définissant les modalités de leurs interventions. En outre, chacun devra être pourvu d'une assurance personnelle lui permettant d'assurer cette activité particulière et de dégager la responsabilité juridique de la collectivité en cas d'accident.

Pour permettre la mise en œuvre de cette activité à compter du 1^{er} octobre prochain, il est donc demandé au Conseil Municipal :

- de fixer le tarif d'accès à ces leçons à 12 € l'unité (droit d'entrée dans la piscine inclus),
- d'autoriser M. le Député Maire à signer les conventions à intervenir dont le texte-type figure ci-joint en annexe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

- ☞ 33 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)
- ☞ 6 abstentions (élus communistes)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 26 septembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Avenants n°1 aux conventions "Bel Air" et "Eveil en famille"

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°32), M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON (à partir de la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°33), M. CARON, M. DIETSCH, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°12), M. PARIS, Mme GAILLARD et M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU ; Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°33) ; M. CARON à Mme OUVRY ; M. DIETSCH à M. LEMASSON ; M. WILKINSON à M. BAZIN (jusqu'à la question n°12) ; M. PARIS à Mme HUREL ; Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que les associations « Bel Air » pour son activité halte jeux mini crèche et « Eveil en famille » (crèche familiale) sont subventionnées par la Ville.

Il convient de signer un avenant aux conventions pour permettre le versement des subventions aux associations pour l'année 2002.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer les avenants avec les partenaires associatifs,

2°) de verser les besoins de financements selon l'échéancier prévu dans la convention suivant l'imputation budgétaire ci-dessous :

. Halte jeux mini crèche Bel Air 64 6574
. Eveil en famille (crèche familiale)64 6574.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 26 septembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Equipement informatique des écoles - Aide du Fonds National pour
l'Aménagement et le Développement du Territoire (FNADT)**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°32), M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON (à partir de la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°33), M. CARON, M. DIETSCH, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°12), M. PARIS, Mme GAILLARD et M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU ; Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°33) ; M. CARON à Mme OUVRY ; M. DIETSCH à M. LEMASSON ; M. WILKINSON à M. BAZIN (jusqu'à la question n°12) ; M. PARIS à Mme HUREL ; Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que par lettre en date du 25 juillet dernier, la Ville a été informée que le Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (FNADT) soutient les projets portés par les collectivités en faveur de l'équipement informatique des écoles maternelles et primaires. Le dossier de demande de subvention doit parvenir au préfet de région pour la fin septembre.

Le taux d'intervention est de 40 % HT.

En 2002, la Ville de Dieppe a prévu de poursuivre l'équipement de ses écoles en matériel informatique (ordinateurs, routeurs et câblage pour mise en réseau des postes avec accès internet).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet ci-joint dont le coût prévisionnel est évalué à 23 765,54 € HT (28 423,58 € TTC) et d'autoriser Monsieur le Député Maire à rechercher le financement du FNADT.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 26 septembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Contrat enfance 2000/2002 - Avenant n°1 - Conventions avec les
partenaires Maison Jacques Prévert / ADDLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°32), M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON (à partir de la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°33), M. CARON, M. DIETSCH, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°12), M. PARIS, Mme GAILLARD et M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU ; Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°33) ; M. CARON à Mme OUVRY ; M. DIETSCH à M. LEMASSON ; M. WILKINSON à M. BAZIN (jusqu'à la question n°12) ; M. PARIS à Mme HUREL ; Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 14 décembre 2000 le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un nouveau Contrat Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe pour la période 2000 – 2002.

Ce contrat a fait l'objet d'un avenant, approuvé par délibération en date du 26 juin 2002, prenant en compte deux nouvelles actions :

1/ l'extension à l'été des actions de soutien à la fonction parentale menées par la Maison Jacques Prévert durant le reste de l'année dans le cadre de FABLE et de l'accueil des 3-6 ans

2/ l'ouverture d'une semaine supplémentaire en août d'un centre de loisirs maternel à Neuville

Afin de permettre le déroulement de ces actions et d'en fixer les budgets prévisionnels, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer les conventions à intervenir avec la Maison Jacques Prévert et l'ADDLE

2°) de verser les besoins de financement selon l'échéancier prévu dans chacune des conventions,

Les imputations budgétaires sont les suivantes :

| | | | | |
|----------------------------|-------------------|---------|----------|-----|
| - Maison Jacques Prévert : | - Petit Prévert : | 522 | 6574.24C | 326 |
| | - FABLE : | 522 | 6574.24D | 326 |
| - Addle : | 522 | 6574.21 | | 326 |

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 26 septembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Aire de jeux de l'école Sonia Delaunay - Quartier du Val Druel
Demande de subvention au contrat de ville**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°32), M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON (à partir de la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°33), M. CARON, M. DIETSCH, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°12), M. PARIS, Mme GAILLARD et M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU ; Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°33) ; M. CARON à Mme OUVRY ; M. DIETSCH à M. LEMASSON ; M. WILKINSON à M. BAZIN (jusqu'à la question n°12) ; M. PARIS à Mme HUREL ; Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que l'an passé, la Ville a doté en jeux la cour de l'école maternelle Sonia Delaunay, pour un montant de 180 000 F (27 440 €).

La surface d'amortissement du toboggan et de la maisonnette a été réalisée en copeaux. Bien que correspondant aux normes de sécurité, ce choix a été contesté par certains parents d'élèves qui y voient un risque que s'y cachent des bris de verre ou autres déchets dangereux pour les enfants.

Dans un souci d'apaisement, et pour que la cour soit utilisée en toute sécurité sur le temps scolaire et pendant les loisirs des enfants, il est proposé de réaliser un sol souple dont le coût est évalué à 8 033,53 €TTC (6 717 €HT) et de solliciter une subvention auprès du Contrat de Ville, à hauteur de 50% du prix HT.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 26 septembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Enseignement secondaire - Mise en place d'un atelier-relais

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°32), M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON (à partir de la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°33), M. CARON, M. DIETSCH, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°12), M. PARIS, Mme GAILLARD et M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU ; Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°33) ; M. CARON à Mme OUVRY ; M. DIETSCH à M. LEMASSON ; M. WILKINSON à M. BAZIN (jusqu'à la question n°12) ; M. PARIS à Mme HUREL ; Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que les classes-relais, mises en place à la rentrée 98/99 au niveau de l'enseignement secondaire, engageaient un partenariat entre le ministère de l'Education Nationale et le ministère de la Justice (Protection Judiciaire de la Jeunesse). Six classes-relais existent en Seine Maritime, aucune n'avait été créée sur Dieppe.

Aujourd'hui, et compte tenu de la refonte intervenue entre les ministères de l'Education et de la Jeunesse, il a été décidé d'implanter 13 ateliers-relais sur le territoire. Ils constituent une nouvelle expérimentation dès lors qu'ils s'appuient sur des partenaires éducatifs issus du monde associatif local qui peuvent mobiliser leurs expertises, expériences et moyens pour prévenir la rupture scolaire.

Ces ateliers-relais visent à favoriser, par un accueil spécifique, temporaire et individualisé, la réinsertion effective des élèves de collèges faisant ou non l'objet d'une mesure judiciaire ou administrative d'assistance éducative et qui sont entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire.

Sur les 2 ateliers-relais attribués à l'Académie de Haute Normandie, l'Inspection Académique a proposé d'en ouvrir 1 sur Dieppe dès lors que des besoins sont identifiés dans les 4 collèges implantés sur son territoire. Le référent départemental est Monsieur l'Inspecteur d'Académie qui désigne, sur chaque site, un collègue d'appui ; en l'occurrence à Dieppe : le collègue A. Dumas.

Ce dispositif mobilise différents partenaires :

- l'Inspection Académique : met à disposition un emploi d'enseignant spécialisé et un emploi d'aide éducateur
- le Conseil Général : supporte les dépenses de fonctionnement et d'équipement pédagogique du dispositif et les transports d'élèves
- la Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports : contribue à l'assistance technique et financière des associations locales
- la Collectivité Territoriale où est implanté l'atelier : met un local à disposition.
- les Centres d'Entraînement aux méthodes d'éducation active (Cemea) : apportent une aide à l'animation globale du projet pluridisciplinaire.
- la Ligue de l'Enseignement : aide à l'insertion (chantiers, stages)...
- les Francas : aide à la formulation de projets collectifs et individuels...

Il est prévu d'ouvrir l'atelier relais de Dieppe le 4 novembre prochain. Toutefois, le local devra être mis à disposition à partir du 15 octobre (installation matérielle, information aux familles etc...)

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer la convention à intervenir, avec les différents partenaires.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 26 septembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Etude d'implantation d'une structure d'insertion par l'économique

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°32), M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON (à partir de la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°33), M. CARON, M. DIETSCH, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°12), M. PARIS, Mme GAILLARD et M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU ; Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°33) ; M. CARON à Mme OUVRY ; M. DIETSCH à M. LEMASSON ; M. WILKINSON à M. BAZIN (jusqu'à la question n°12) ; M. PARIS à Mme HUREL ; Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre de la mission d'insertion par l'économique du Contrat de Ville, et suite à une visite à la régie de services des quartiers de Melun Nord, il est envisagé de faire procéder à une étude d'implantation d'une structure par l'économique à Dieppe.

Cette étude pourra s'inscrire dans la 3^{ème} phase de programmation 2002 du Contrat de Ville de Dieppe qui sera soumise au Comité de Pilotage du Contrat de Ville du 24 septembre selon le cahier des charges ci-joint et le plan de financement prévisionnel suivant :

| | |
|--|-------------|
| - coût de l'étude maximum : | 25 000 €H.T |
| - subvention Etat (DDTEFP) : | 12 500 € |
| - subvention Conseil Régional (au titre du Contrat de Ville) | 6 250 € |
| - reste à la charge de la Ville : | 6 250 € |

L'étude, d'une durée de quatre mois, pourrait démarrer au 1^{er} novembre 2002, après consultation.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de valider le principe d'une telle étude et le cahier des charges ci-joint,

2°) d'en imputer le coût aux crédits ouverts au budget primitif 2002 de la Ville, au 824/617/37 « études et recherches »

3°) de missionner le chargé de mission « insertion par l'économique » pour organiser une consultation restreinte dans un appel d'offre à des cabinets spécialisés.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 26 septembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Fête de quartier du Val Druel - Remboursement de frais à
l'Office Municipal des Fêtes**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°32), M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON (à partir de la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°33), M. CARON, M. DIETSCH, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°12), M. PARIS, Mme GAILLARD et M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU ; Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°33) ; M. CARON à Mme OUVRY ; M. DIETSCH à M. LEMASSON ; M. WILKINSON à M. BAZIN (jusqu'à la question n°12) ; M. PARIS à Mme HUREL ; Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose qu'à l'occasion de la fête de quartier du Val Druel, qui s'est déroulée le 29 juin dernier, l'Office Municipal des Fêtes a engagé pour le compte de la ville les dépenses suivantes :

- 549 € pour l'animation karaoké
- 538,20 € pour l'organisation d'un service d'ordre

Il est proposé au Conseil Municipal de rembourser à l'Office Municipal des Fêtes, sous forme de subvention, la somme de 1 087,20 € à imputer aux crédits du contrat de ville au 824/6574/37.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 26 septembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Opération "Bouge ton Été" - Remboursement de frais à l'Office
Municipal des Sports**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°32), M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON (à partir de la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°33), M. CARON, M. DIETSCH, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°12), M. PARIS, Mme GAILLARD et M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU ; Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°33) ; M. CARON à Mme OUVRY ; M. DIETSCH à M. LEMASSON ; M. WILKINSON à M. BAZIN (jusqu'à la question n°12) ; M. PARIS à Mme HUREL ; Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre du programme d'animations de « Bouge ton Été », l'Office Municipal des Sports a engagé pour le compte de la Ville de Dieppe des dépenses relatives à des acquisitions, locations, réparations de matériel afin de permettre le déroulement des activités canoë et vélo tout terrain et des animations sportives des tournois de quartier.

Il est proposé au Conseil Municipal de rembourser à l'Office Municipal des Sports le montant de ces dépenses, en lui versant, sous forme de subvention à imputer au 824/6574.40/37, la somme de 2 000 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 26 septembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Droit de licence sur les débits de boissons - Conversion en euros

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°32), M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON (à partir de la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°33), M. CARON, M. DIETSCH, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°12), M. PARIS, Mme GAILLARD et M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU ; Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°33) ; M. CARON à Mme OUVRY ; M. DIETSCH à M. LEMASSON ; M. WILKINSON à M. BAZIN (jusqu'à la question n°12) ; M. PARIS à Mme HUREL ; Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Christine GALLAIS, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 31 octobre 1985, le Conseil Municipal a décidé de moduler le montant autorisé (minimum 75 F – maximum 750 F pour les communes de 10 001 à 50 000 habitants) de la taxe sur les débits de boissons en fonction du montant de la valeur locative de l'établissement (la valeur locative retenue étant égale au tiers de la valeur foncière de l'immeuble).

Par délibération en date du 27 juin 1987, il a été proposé de revaloriser les valeurs locatives et de retenir les taxes suivantes :

1) Licences restreintes :

| | |
|--|---------------------|
| Valeur locative inférieure à 4 350 | 187,00 F (28,51 €) |
| Valeur locative de 4 351 à 5 437 | 250,00 F (38,11 €) |
| Valeur locative de 5 438 à 10 875 | 500,00 F (76,22 €) |
| Valeur locative supérieure ou égale à 10 875 | 750,00 F (114,34 €) |

2) licences de plein exercice :

| | |
|--|-----------------------|
| Valeur locative inférieure à 4 350 | 375,00 F (57,17 €) |
| Valeur locative de 4 351 à 5 437 | 500,00 F (76,22 €) |
| Valeur locative de 5 438 à 10 875 | 1 000,00 F (152,45 €) |
| Valeur locative supérieure ou égale à 10 875 | 1 500,00 F (228,67 €) |

Depuis le 1^{er} janvier 2002, les taxes ont été converties en €uros. Cette conversion a été effectuée conformément aux taux minimum et maximum fixés par l'ordonnance N° 2000916 du 19 septembre 2000 sur la base de 11,40 € à 114,00 € pour les communes de 10 001 à 50 000 habitants.

Afin d'être en conformité avec l'article 1568 du Code Général des Impôts, qui stipule que le tarif doit être fixé en unité €uros, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer les tarifs suivants :

1) Licences restreintes :

| | |
|---|------------|
| Valeur locative inférieure à 663 € | (29,00 €) |
| Valeur locative de 663 à 829 € | (38,00 €) |
| Valeur locative de 829 à 1 658 € | (76,00 €) |
| Valeur locative supérieure ou égale à 1 658 € | (114,00 €) |

2) Licences de plein exercice :

| | |
|---|------------|
| Valeur locative inférieure à 663 € | (57,00 €) |
| Valeur locative de 663 à 829 € | (76,00 €) |
| Valeur locative de 829 à 1 658 € | (152,00 €) |
| Valeur locative supérieure ou égale à 1 658 € | (228,00 €) |

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 26 septembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Ludothèque le Drakkar - Avance de trésorerie remboursable

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°32), M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON (à partir de la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°33), M. CARON, M. DIETSCH, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°12), M. PARIS, Mme GAILLARD et M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU ; Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°33) ; M. CARON à Mme OUVRY ; M. DIETSCH à M. LEMASSON ; M. WILKINSON à M. BAZIN (jusqu'à la question n°12) ; M. PARIS à Mme HUREL ; Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Christine GALLAIS, Adjointe au Maire, expose que la ludothèque Le Drakkar sollicite de la ville une avance de trésorerie d'un montant de 12 000 €, sans intérêt et remboursable avant le 31 décembre 2003, pour lui permettre d'honorer ses engagements financiers (salaires et charges sociales de septembre) le temps que la liquidation de l'association soit prononcée et que le Trésor Public rembourse à la ludothèque la taxe sur les salaires 2002 indûment payée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accorder à la ludothèque une avance de trésorerie remboursable de 12 000 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 26 septembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Achats - Acquisition de livres - disques compacts audio et
vidéogrammes - Lancement d'un appel d'offres ouvert**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°32), M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON (à partir de la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°33), M. CARON, M. DIETSCH, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°12), M. PARIS, Mme GAILLARD et M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU ; Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°33) ; M. CARON à Mme OUVRY ; M. DIETSCH à M. LEMASSON ; M. WILKINSON à M. BAZIN (jusqu'à la question n°12) ; M. PARIS à Mme HUREL ; Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Christine GALLAIS, Adjointe au Maire, expose que le réseau des bibliothèques – ludothèques de la Ville de Dieppe est fréquenté par un public composé d'enfants, adolescents et adultes.

Ils empruntent des livres, disques compacts audio et vidéogrammes avec pour chacun des objectifs différents (loisirs, scolaires...).

Cette demande, provenant de divers horizons, oblige le réseau des bibliothèques – ludothèques de disposer d'un panel le plus large possible pour satisfaire au mieux les besoins.

Vu les chiffres et la diversité des sollicitations, il a été décidé de lancer une consultation par voie d'Appel d'Offres Ouvert pour l'année 2003 avec la possibilité d'un renouvellement en 2004 et 2005, décomposée en quatre lots :

- Lot 1 : acquisition de livres pour adultes
- Lot 2 : acquisition de livres pour la jeunesse
- Lot 3 : Acquisition de disques compacts audio
- Lot 4 : Acquisition de vidéogrammes

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à :

1°) approuver le dossier de consultation des entreprises,

2°) lancer un Appel d'Offres Ouvert,

3°) signer les marchés.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 26 septembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Achats - Acquisition de mobilier de bureau - Avenant n°2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°32), M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON (à partir de la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°33), M. CARON, M. DIETSCH, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°12), M. PARIS, Mme GAILLARD et M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU ; Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°33) ; M. CARON à Mme OUVRY ; M. DIETSCH à M. LEMASSON ; M. WILKINSON à M. BAZIN (jusqu'à la question n°12) ; M. PARIS à Mme HUREL ; Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Christine GALLAIS, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 21 septembre 2000, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Député Maire à lancer une consultation par Appel d'Offres Ouvert relative à l'acquisition de mobilier de bureau.

Le marché est applicable au 1^{er} janvier 2001 pour une durée d'un an avec la possibilité de le renouveler deux fois.

La Commission d'Appel d'Offres, en date du 7 mars 2001, a retenu comme titulaire du marché la société Techni Bureau.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à prendre un avenant pour acceptation des tarifs et remises jusqu'au 31 décembre 2002 :

- Remise de 52 % sur les produits de fabrication Techni Bureau
- Remise de 32 % sur les produits de négoce.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 26 septembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Modification n°2002-1 du tableau des postes

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°32), M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON (à partir de la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°33), M. CARON, M. DIETSCH, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°12), M. PARIS, Mme GAILLARD et M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU ; Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°33) ; M. CARON à Mme OUVRY ; M. DIETSCH à M. LEMASSON ; M. WILKINSON à M. BAZIN (jusqu'à la question n°12) ; M. PARIS à Mme HUREL ; Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que les Commissions Administratives Paritaires réunies le 19 juin 2002 ont été consultées sur les propositions d'inscription aux tableaux d'avancements et listes d'aptitude pour l'année 2002, conformément aux dispositions du statut de la Fonction Publique Territoriale.

Aussi, afin de permettre la nomination dans leurs grades d'avancement des agents concernés et de tenir compte des divers mouvements de personnel intervenus depuis le début de l'année 2002 ou à intervenir, ainsi que de l'intégration parmi le personnel municipal des agents affectés au Drakkar, il s'avère nécessaire de modifier comme suit le tableau des postes du personnel communal :

FILIERE ADMINISTRATIVE :

| Cadre d'emplois | Grade | Situation au 01/09/02 |
|------------------------------------|---|------------------------|
| Attachés territoriaux | Directeur Général Adjoint des Services (emploi fonctionnel) | +1 |
| | Directeur Territorial | -1 |
| Rédacteurs territoriaux | Rédacteur Chef | -1 |
| Agents Administratifs territoriaux | Agent Administratif | +2 à temps complet |
| | Agent Administratif | +1 à temps non complet |

FILIERE CULTURELLE :

| Cadre d'emplois | Grade | Situation au 01/09/02 |
|-----------------------------------|--|-----------------------|
| Agents territoriaux du Patrimoine | Agent territorial du Patrimoine de 1 ^{ère} classe | +1 |
| | Agent territorial du Patrimoine de 2 ^{ème} classe | -1 |

FILIERE ANIMATION :

| Cadre d'emplois | Grade | Situation au 01/09/02 |
|----------------------------------|--------------------|-----------------------|
| Agents territoriaux d' Animation | Agent d' Animation | +4 |

FILIERE TECHNIQUE :

| Cadre d'emplois | Grade | Situation au 01/09/02 |
|---------------------------------------|---|-----------------------|
| Ingénieurs territoriaux | Ingénieur Subdivisionnaire | +1 |
| Techniciens territoriaux | Technicien | -1 |
| Agents de Maîtrise territoriaux | Agent de Maîtrise | +3 |
| Agents Techniques territoriaux | Agent Technique Principal | +2 |
| | Agent Technique Qualifié | -5 |
| Conducteurs Territoriaux de véhicules | Chef de garage | +3 |
| | Conducteur territorial Spécialisé de niveau 2 | -3 |
| Agents de Salubrité Territoriaux | Agent de Salubrité Chef | +1 |
| | Agent de Salubrité Principal | -1 |
| | Agent de Salubrité Qualifié | +1 |
| | Agent de Salubrité | -1 |
| | Agent de Salubrité Principal détaché | +1 |
| | Agent de Salubrité Qualifié détaché | -1 |

La dépense sera imputée au B.P. 2002 - Fonction 020 - Nature 64.111 et suivants.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)
- ☞ 9 voix contre (groupe socialiste et élus communistes)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 26 septembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Création de six postes d'adultes relais

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°32), M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON (à partir de la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°33), M. CARON, M. DIETSCH, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°12), M. PARIS, Mme GAILLARD et M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU ; Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°33) ; M. CARON à Mme OUVRY ; M. DIETSCH à M. LEMASSON ; M. WILKINSON à M. BAZIN (jusqu'à la question n°12) ; M. PARIS à Mme HUREL ; Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de son contrat de ville, la Ville de Dieppe a implanté trois pôles de services dans les zones de redynamisation urbaine, à savoir Les Bruyères/Quatre Vents, le Val Druel, Neuville-Nord. Elle conduit, dans le quartier du Centre-Ville/Bout du quai/Pollet, une opération programmée d'amélioration de l'habitat qui nécessite un accompagnement social spécifique et aménage, dans le quartier prioritaire du Pollet, une maison de quartier destinée à permettre aux habitants d'accéder aux services de proximité.

Afin de compléter le dispositif d'accompagnement déjà existant des habitants de ces quartiers et améliorer, à partir de ces équipements, les relations entre les habitants et les services publics, ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs, la Ville de Dieppe envisage de créer à partir du 1^{er} octobre 2002, six postes d'Adultes-Relais dont la fonction principale sera la médiation sociale et culturelle, en direction de toutes catégories d'âges et de tous groupes d'habitants. Ces six postes seraient répartis de la manière suivante :

- Deux postes concerneront le Centre Ville/Bout du quai/Pollet,
- Un poste concernera les Bruyères/Quatre Vents,
- Un poste concernera le Val Druel,
- Deux postes concerneront Neuville-Nord.

MISSION :

- accueillir, écouter, exercer toute activité qui concourt au lien social,
- informer et accompagner les habitants dans leurs démarches, faciliter le dialogue entre services publics et usagers, et notamment établir des liens entre les parents et les services qui accueillent leurs enfants,
 - contribuer à améliorer ou préserver le cadre de vie,
 - prévenir et aider à la résolution des petits conflits de la vie quotidienne par la médiation et le dialogue,
 - faciliter le dialogue entre les générations, accompagner et renforcer la fonction parentale par le soutien aux initiatives prises par les parents ou en leur faveur,
 - contribuer à renforcer la vie associative locale et développer la capacité d'initiative et de projet dans le quartier et la ville.

RATTACHEMENT HIERARCHIQUE :

Les six agents recrutés seront rattachés à la Direction Générale des Services (Service du Contrat de Ville).

CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE REMUNERATION :

L'horaire hebdomadaire de travail sera de 35 heures.
Le coût mensuel d'un agent s'élève à : 1 715,66 €
Le salaire brut mensuel s'élèvera à : 1 234,27 € (8 096,00 F) – l'aide de l'Etat étant de 1 295,00 €/mois et celle du Département de 162 €/mois.
Des contrats seront établis pour une durée de trois ans.

PUBLIC CONCERNE :

Personnes âgées de plus de trente ans, résidant dans l'une des trois zones urbaines sensibles ou dans un des quartiers prioritaires visés dans la convention-cadre 2000-2006 du contrat de ville de Dieppe, sans emploi ou bénéficiant d'un contrat emploi consolidé.

Aucune condition de diplôme n'est exigée. L'implication dans la vie du quartier ou de la cité, ainsi que la capacité personnelle à résoudre des conflits potentiels seront des compétences personnelles appréciées.

Le financement de cette opération sera assuré par l'État, le Département et la Ville de Dieppe. Une dépense d'un montant de 6 400 € restant à la charge de la collectivité devra être inscrite au Budget 2002 – chapitre 020 – Fonction 6416.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la création de six postes d'Adultes Relais avec effet du 1^{er} octobre 2002,

2°) d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer les conventions individuelles avec l'Etat pour une durée de trois ans.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 6 voix contre (élus communistes)

☞ 3 abstentions (groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 26 septembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Couverture des risques accident de travail et décès personnel titulaire
Procédure de consultation - Appel d'offres ouvert - Autorisation donnée
à la société DEXIA SOFCAP**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°32), M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON (à partir de la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°33), M. CARON, M. DIETSCH, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°12), M. PARIS, Mme GAILLARD et M. COIGNET.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU ; Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°33) ; M. CARON à Mme OUVRY ; M. DIETSCH à M. LEMASSON ; M. WILKINSON à M. BAZIN (jusqu'à la question n°12) ; M. PARIS à Mme HUREL ; Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que la Société DEXIA-SOFCAP, courtier en assurances, assiste la Ville de Dieppe lors de la constitution des dossiers de consultation et de procédure de mise en concurrence pour ce qui est des marchés ayant pour objet le contrat d'assurance garantissant le remboursement des sommes laissées à la charge de la collectivité en vertu de la loi 84 – 53 du 26 janvier 1984.

Ladite garantie est assurée par la Société Fédération Continentale – Groupe Générali jusqu'au 31 décembre 2002.

Afin de permettre de reconduire ce contrat et conformément au décret N° 98-111 du 27 février 1998, il convient de recourir aux procédures prévues par le Code des Marchés Publics et, dans ce cas précis, à un appel d'offres ouvert en application des articles 33, 58, 59 et 60 du Code des Marchés Publics.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur l'autorisation à donner mandat à la Société DEXIA-SOFCAP et de procéder à la présente consultation sous forme d'appel d'offres ouvert pour le compte de la ville de DIEPPE

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 26 septembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

